



Risque électrique

Niveau BR - Chargés d'interventions générales

1

Public concerné

Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension. Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise. Le chargé d'intervention générale doit avoir une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

Références réglementaires

Prévention :

Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.

Risque électrique :

Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail.

Opérations Electriques :

Norme NF C 18-510.

Objectif

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Pré-requis

Etre qualifié en électricité.

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

Nombre de stagiaires

10 maximum.

Durée

3 jours / 21 heures.

Contenu

Module « Tronc Commun N° 2 »

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Ø Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Ø Identifier les limites et les zones d'environnement.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com

Email : info@devhom.com

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Ø Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Préciser les rôles de chacun.

Ø Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

Ø Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Ø Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Ø Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Ø Assurer la surveillance électrique de l'opération.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Ø Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.

Ø Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Ø Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.

Ø Rendre compte de son activité.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.

Ø Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).

Ø Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.

Ø Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.

Ø Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).

Ø Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.

Décrire les opérations de consignation et les documents associés.

Ø Réaliser les opérations de consignation.

Ø Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Module « BR - Intervention BT générales »

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com

Email : info@devhom.com



Ø Effectuer une opération de dépannage.

Ø Effectuer une opération de mesurage et essai.

Ø Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.

Ø Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Evaluation de la formation

Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.

Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

3

Moyens pédagogiques

Expert en prévention du risque électrique.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :

Local électrique,

Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,

Lampe, fusible, et prise à remplacer, matériel à raccorder, dispositif à réarmer.

Equipements de protection (exemples : tapis, balisage...),

Outils, matériels électroportatifs, dont VAT,

Equipements de protection individuels.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.

Qualification

Un avis du formateur est délivré à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com

Email : info@devhom.com